

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal au
Syndicat
Intercommunal pour la
Construction et la
Gestion d'une Piscine**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 14 avril 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 04 a

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3^{ème}. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Philippe PIVERT, Monsieur Jean-Noël BLANC, **titulaires**, Madame Pascale GENDRON, Monsieur Pascal FAVREAU, Madame Corinne LEGRAND, **suppléants**,

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

<u>Présents</u> :	39
<u>Votants</u> :	39
<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	39
<u>Blancs et nuls</u> :	4
<u>Exprimés</u> :	35
<u>Ont obtenu</u> : Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Philippe PIVERT, titulaires , Madame Pascale GENDRON, Monsieur Pascal FAVREAU, suppléants , (trente).....	30
<u>Ont obtenu</u> : Monsieur Jean-Noël BLANC, titulaire , Madame Corinne LEGRAND, suppléante , (cinq).....	5

Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Philippe PIVERT, **titulaires**, Madame Pascale GENDRON, Monsieur Pascal FAVREAU, **suppléants**, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

